

Signature du contrat local de santé de l'agglomération bergeracoise

Bergerac, le mercredi 26 juin 2013

Allocution de M. Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne

Ce contrat local de santé est d'abord le résultat d'un fort investissement de la ville de Bergerac, puis de la communauté d'agglomération bergeracoise dans les problématiques liées à la santé.

Je fais un bref retour en arrière pour rappeler qu'en 2002, Bergerac décide de développer un réseau santé-social, puis s'engage en 2007 dans la démarche de l'atelier santé ville dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, avec un cofinancement Etat et Conseil général. En 2012, c'est la communauté d'agglomération qui institue des conseils locaux de santé qui vont réunir jusqu'à 60 partenaires représentant les champs sanitaires public et privé avec le secteur hospitalier public et le secteur libéral, ainsi que les acteurs des volets médico-social, social et éducatif.

Il était donc logique et évident que la conférence de territoire de la Dordogne, présidée par M. Michel MOYRAND et chargée de décliner le programme régional de santé (PRS), retienne le Bergeracois parmi les 5 territoires pilotes pour engager un contrat local de santé.

Ce contrat local de santé est bien le point de rencontre entre le PRS et les politiques locales.

Ses objectifs opérationnels sont clairs, ambitieux et nécessaires :

1. Informer et communiquer,
2. Promouvoir l'égalité sociale et territoriale, en traitant notamment de la démographie des professionnels de santé ou encore de la fluidité des parcours de soins,
3. Promouvoir la santé mentale dans le cadre de vie. C'est un sujet que je suis de près avec M. Jean CHAGNEAU dans le cadre du conseil départemental consultatif des personnes en situation de handicap, qu'il copréside avec moi,
4. Prévenir et agir dans les secteurs de la périnatalité, de la petite enfance, de l'adolescence et bien sûr des personnes âgées.

L'Etat va s'engager dans ce contrat local de santé en nommant un référent, M. Didier COUTEAUD, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, qui va veiller, sous mon autorité, à la déclinaison sur le territoire bergeracois des priorités gouvernementales que sont la jeunesse, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les discriminations, la lutte contre les toxicomanies.

C'est dans le cadre du contrat local de santé que les actions partenariales et les moyens engagés par l'Etat seront définis et validés. J'insiste sur ce cadre de validation.

Ce contrat local de santé va donc nous permettre de travailler main dans la main et de cibler nos priorités. Nos concitoyens attendent de nous de la cohérence. Tout euro dépensé doit l'être utilement, c'est encore plus vrai dans le cadre budgétaire contraint qui est le nôtre actuellement.

Pour conclure, je veux vous réaffirmer combien la politique de santé est au cœur de nos préoccupations, et c'est bien normal au regard de l'enjeu qu'elle constitue tant au plan national que local.

Le pacte santé-territoire a été présenté aux élus par le directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine le 15 février 2013.

Il va permettre d'engager des initiatives fortes dans le domaine de la gestion de la démographie médicale et de la permanence des soins en facilitant l'installation des jeunes médecins en milieu rural, ou encore dans le domaine de l'accès aux soins urgents.

La commission départementale de la démographie médicale et paramédicale, la première d'Aquitaine, sera installée par le préfet, le directeur général de l'ARS Aquitaine et le président du Conseil général le 8 juillet prochain.

Cette commission s'appuiera sur un observatoire et proposera un plan d'actions à l'échelle départementale. Y sera étudiée par exemple la poursuite du soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires.

Les acteurs du contrat local de santé de l'agglomération bergeracoise seront bien sûr représentés au sein de cette commission pour garantir la chaîne territoriale que nous sommes en train de mettre en place ensemble.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de nous engager dans la signature du contrat.

Il me reste à vous remercier et à vous féliciter pour le travail de fond réalisé et à vous assurer de mon soutien pour celui à venir.